Circulaire de rentrée - 2022-2023

Ecole Notre Dame du Sacré Cœur
3 rue de l'école
44670 La Chapelle Glain
02/40/55/58/79

Mail : 23cmndscglain@gmail.com
Site internet : https//:ndsc-lachapelleglain.fr

Horaires de l'école

Nous accueillons les enfants de maternelle et d'élémentaire sur un rythme hebdomadaire de 4 jours de classe (lundi, mardi, jeudi, et vendredi) de **8h45 à 12h15** et de **13h30 à 16h15**.

L'ouverture du portail se fait par une enseignante à 8h35 et à 13h20.
Le portail est maintenu fermé de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h15.
Pour le bon fonctionnement des classes, il est donc important de respecter les horaires.

L'accueil des élèves de maternelle (cycle1) : les parents pourront accompagner leur enfant jusque dans la salle d'accueil des maternelles.
Pour les élèves de cycle 2 et cycle 3, les personnes les accompagnants doivent rester au portail**.**

Toute personne, en dehors des parents, chargée de venir prendre un élève à la sortie de l'école doit être inscrite sur la fiche de renseignements (cf. feuille jointe au dossier).
En cas de changement, merci de nous informer dans le cahier de liaison : si votre enfant doit venir ou repartir par un autre moyen que celui utilisé d'habitude ou s'il doit quitter l'école avec quelqu'un d'autre.
(Pensez à compléter le feuillet vert : autorisation de laisser partir seul un enfant.)

Pour les enfants qui viennent à vélo : il est interdit de rouler sur la cour, ils doivent descendre du vélo et marcher à côté.

Ponctualité et retard : Il est demandé à veiller à la ponctualité des enfants.

Aucun enfant ne devra se trouver dans l'enceinte de l'école avant ces horaires.
En dehors des temps de classe (8h35-12h15/ 13h20-16h15) (17h pour l'APC), l'OGEC décline toute responsabilité concernant d'éventuels problèmes survenus sur la cour de l'école.

L'équipe enseignante :

Nom	Classe
Angélique GAUDIN	PS-MS-GS
Marie-Laure MAINGUY	CP-CE1-CE2
Nathalie BEDOUET (directrice)	CM1-CM2
Elisabeth Gernais	Poste de soutien ASH

Fréquentation – Absences :

Conformément à la législation, toute absence à l'école doit être signalée dès la première demi-journée au moyen d'un appel téléphonique ou d'un mail.
Si l'absence se prolonge, elle doit faire l'objet d'explication écrite au retour de l'enfant (utiliser le formulaire remis dans le cahier de liaison de votre enfant à la rentrée).
Les justificatifs d'absence sont consignés dans le registre d'appel de chaque classe.

→ **Lorsque l'absence est prévisible, elle doit être justifiée, par écrit, au plus tard, la veille.**

→**Si un élève est absent au motif de convenances personnelles de la famille, l'école ne fournit pas le travail scolaire pour la période concernée.**

Affichage et communication :

▷1 panneau d'affichage, contenant des informations sur la vie de l'école, est consultable à l'extérieur de l'école.

▷Le site internet de l'école : https//:ndsc-lachapelleglain.fr permet à chaque famille de pouvoir consulter les circulaires, les menus, découvrir la vie des classes, ….

▷Les circulaires avec un talon-réponse sont diffusées via le cahier de liaison de l'élève.

▷Des informations peuvent être communiquées également par mail :
23cmndscglain@gmail.com

Rencontre avec les enseignantes :

▷Une réunion de classe sera proposée par chaque enseignante en début d'année.

▷Les enseignantes peuvent recevoir les parents en dehors des heures de classe. Il est cependant nécessaire de prévenir à l'avance par un mot écrit afin de **prévoir un rendez-vous**.

Santé à l'école :

Toute prise de médicaments, par les élèves, est interdite à l'intérieur de l'école, y compris pendant le temps d'interclasse du midi.
Seules les enseignantes sont habilitées à délivrer un médicament, dans le cadre d'un **PAI** (projet d'accueil individualisé) signé entre l'école, la famille et le service de Santé Scolaire ou de PMI et uniquement en cas de nécessité pour l'élève concerné.

Les enfants malades resteront chez eux jusqu'à complète guérison. A leur retour, ils devront participer à toutes les activités.

En cas de maladie contagieuse, un certificat médical doit être produit.

La vie à l'école

.

- Le respect des autres et de la politesse sont importants, nous veillerons à ce que les enfants les appliquent au quotidien. L'équipe se réserve le droit de juger des sanctions à appliquer en cas de gestes ou de mots violents.

- L'école est un lieu public : par respect pour tous, nous demandons une tenue correcte et adaptée à la vie scolaire (pas de maillots, shorts ou jupes trop courts). Pour la sécurité de vos enfants, pas de tongs, ni de mules qui provoquent des chutes.
  Merci de marquer les vêtements de vos enfants.

.

- Nous essayons de vous faire passer régulièrement les cahiers ou fichiers de vos enfants, **merci de les signer.**

- Les manuels scolaires : nous souhaitons en rappeler le nécessaire respect. Un manuel scolaire doit pouvoir être utilisé au moins 5 ans. C'est pourquoi ils doivent être couverts dès la rentrée. Merci de ne pas scotcher sur le livre. En cas de perte ou de détérioration importante, le manuel vous sera facturé au prix d'achat.

- **Tous les jeux de la maison sont interdits à l'école**, sauf les billes.
  Attention : ces jeux sont interdits aux enfants de PS,MS et GS.
  Tout échange entre les enfants est interdit à l'école (autocollants, divers gadgets...)

- L'école n'est pas responsable de la perte ou de la dégradation des objets personnels des élèves bijoux, ...)

- **Les goûters, bonbons, chewing-gums sont interdits à l'école,** sauf les goûters du soir pour les enfants assistant aux activités pédagogiques complémentaires.

- **Les anniversaires** : les enfants aiment fêter leur anniversaire à l'école. Chaque enseignante vous expliquera lors de sa réunion de rentrée les modalités qu'elle souhaite pour sa classe.

Parasites :

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être par conséquent très vigilants. Surveillez fréquemment la tête des enfants et agissez sans tarder. Merci de nous prévenir rapidement.

La Pastorale :

Dans l'Enseignement Catholique, les enfants bénéficient d'une heure supplémentaire liée au caractère propre.
Pour les maternelles, CP et CE1, cette heure est consacrée à l'éveil à la Foi.

Pour les plus grands, du CE2 au CM2 : cette heure sera consacrée à la culture chrétienne.
Nous pourrons proposer la catéchèse en fonction de la présence ou non de personnes bénévoles.

Fournitures scolaires :

Une liste de fournitures pour chaque cours vous est communiquée.

A chaque rentrée scolaire, des fournitures diverses sont distribuées. Cependant, le manque de respect envers le matériel (crayon, règle, gomme, feuilles, …) donné par l'école existe. Les enseignantes ne renouvellent pas le matériel cassé, abîmé ou perdu. Il est à la charge des familles.

Accueil des nouveaux élèves : *MARDI 30 août 2022 de 15h30 à 17h30*

►L'accueil des nouveaux élèves est une autre occasion proposée à toutes les familles qui ont inscrit un enfant, de venir ou revenir à l'école pour se familiariser avec les lieux, les personnes, le fonctionnement.

►Durant ce temps d'accueil, l'enseignante des élèves de maternelle et GS accueillera les parents qui souhaitent déposer les fournitures et visiter la classe avant la rentrée.

Assurances :

L'assurance scolaire doit garantir les dommages que l'élève pourrait causer à des tiers
= garantie de responsabilité civile.
Cette assurance est obligatoire pour les sorties et voyages scolaires.
Chaque famille devra **obligatoirement** fournir le jour de la rentrée une attestation
« Assurance Responsabilité Civile » pour chaque enfant. (A demander à votre assureur)

-Par ailleurs, l'école a souscrit auprès de GROUPAMA une **assurance « individuelle – accidents corporels »** pour tous les élèves. (Dommages que l'élève pourrait subir)

Droit à l'image et propriété intellectuelle

Nous sommes susceptibles d'utiliser, dans le cadre de notre travail pédagogique, des photos d'élèves. Les photos utilisées dans la classe ne nécessitent pas d'autorisation, cependant, certaines peuvent être utilisées pour une exposition, illustrer une sortie, ….
Pour ce dernier point, la loi nous oblige à avoir l'autorisation écrite des parents.
Nous vous demandons de bien vouloir compléter cette autorisation en deux exemplaires (1 exemplaire est à conserver à la maison)

Il est important de rappeler à tous d'être vigilant quant à l'utilisation des photos et des réseaux sociaux. Lors des sorties pédagogiques, les parents accompagnateurs ne pourront pas prendre de photos à titre personnel.
Les photos d'activités en classe ou des sorties qui sont transmises aux familles n'ont pas à être diffusées sur les réseaux sociaux ou internet au vu du respect du droit à l'image de tous les élèves.

Les activités et sorties pédagogiques :

Des activités culturelles, ainsi que des sorties et des voyages scolaires peuvent être organisés. Ces activités ont un but pédagogique, elles sont obligatoires et il est important que les élèves y participent.

La piscine est une activité obligatoire.

2 associations de parents d'élèves partenaires de l'équipe éducative :

L'école est gérée par un groupe de parents bénévoles regroupés au sein de l'**O.G.E.C** (organisme de gestion de l'école catholique). Ils se regroupent pour réaliser les travaux nécessaires, gérer les contributions scolaires des familles. C'est aussi le moyen de promouvoir des projets, de développer la coopération à l'école.

L'O.G.E.C est aussi l'employeur du personnel non enseignant.

Présidente O.G.E.C : Mme WARNANT Gaëlle

→ La contribution scolaire fait partie des obligations telles que définies lors de l'inscription de l'élève à l'école Notre Dame du Sacré Cœur

contributions scolaires 2022/2023: 23€/élève/mois

(Les contributions ont pour rôle de financer les travaux, l'entretien des locaux, la rémunération du personnel, les cotisations institutionnelles…)
Modalités de règlement : Un formulaire à compléter vous est transmis avec cette circulaire de rentrée.

→Sont également facturés suivant les classes :
Participation pour les ouvrages de culture chrétienne, sorties scolaires et/ou les animations de l'année.

L'**A.P.E.L** : regroupe également des parents bénévoles qui se rencontrent régulièrement pour prévoir les animations. Son budget lui permet de subventionner certains intervenants extérieurs pour des animations, des sorties scolaires, les classes découvertes, l'achat de matériels pour les classes.
Président A.P.E.L : Mr GOUSSEAU Maxime
⇨Un bulletin d'adhésion à l'APEL 2022/2023 vous sera transmis à la rentrée.

Vous serez conviés à leur assemblée générale au cours de laquelle chaque association présentera ses bilans et projets et répondra aux questions que vous vous posez. Votre présence y est donc importante.

Stationnement :

Afin d'assurer la **sécurité des élèves**, il est **interdit** de se stationner devant et de chaque côté de l'école**.** De même, il faut laisser libre l'accès aux piétons.

Deux parkings sont à votre disposition pour ne pas encombrer la rue.
Merci de respecter cette consigne.

3

L'accueil périscolaire et la restauration scolaire

Pour un accueil avant 8h35 ou après 16h15, vous pouvez prendre contact avec la Mairie de La Chapelle Glain qui a en charge ce service ainsi que la restauration scolaire.

Les enfants reprendront le chemin de l'école le **jeudi 1 septembre 2022 à 8H45**.
L'académie de Nantes est dans la **zone B** (Bulletin Officiel – 16 avril 2015)

	Fin des cours	Reprise des cours
Rentrée des élèves		Jeudi 1 septembre 2022
Toussaint	vendredi 21 octobre 2022	lundi 7 novembre 2022
Noël	vendredi 16 décembre 2022	mardi 3 janvier 2023
Hiver	Vendredi 10 février 2023	lundi 27 février 2023
Printemps	vendredi 14 avril 2023	mardi 2 mai 2023
Début des vacances d'été	vendredi 7 juillet 2023 après la classe	

▷ **Les élèves n'auront pas cours le vendredi 19 mai 2023.**